

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1877 à 1892

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17682

-0-

fiche n°122

30 décembre 1882 - Délibération relative à un projet d'établissement d'un réseau de chemin de fer d'intérêt local dans le département passant par Bouzy

Le 30^{me} mil. huit. cent. quatre. vingt. deux, le trente décembre, le conseil municipal de la commune de Bouzy s'est réuni extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances en vertu de l'autorisation de M. le Préfet en date du 25 Octobre dernier.

Présents: M. M. Robert (maire), Schavah, avoué, Guillemin, Rouven, Fesselle, Henry, Gervin, Legendre, Henry & Bismont, Raffin & Bouzy.

La séance étant ouverte, M. le Maire informe le conseil qu'en vue de répondre à la circulaire de M. le Préfet de la Marne du 25 Octobre dernier, relative à l'établissement d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local dans le département, les maires d'un certain nombre de communes du Canton d'Avy & de Herry, dont les besoins sont à peu près analogues, ont cru devoir se réunir afin de s'entendre sur le choix d'une voie ferrée qui soit appelée à rendre à ces communes de véritables services, tant au point de vue de l'exportation de leurs produits que de l'importation des denrées de toute nature qui leur sont nécessaires & des matières ou marchandises diverses qui leur sont indispensables pour l'exploitation de l'importante au milieu duquel sont assises le plus grand nombre d'entre elles.

Après avoir entendu les observations qui ont été échangées sur l'utilité et les besoins d'un chemin de fer que par la direction qu'il couvrirait de lui donner, l'assemblée, à l'unanimité, a décidé de demander une ligne qui trace le prolongement du chemin de fer de Chemilly à Ciry et qui, en passant par ou près des communes de Mareuil, Rethel, Court-sur-Marne, Bouzy, Ambouay, Cuzail, Villers-Marmery, Herry, Herry & Mailly, vienne se rattacher à la ligne de Reims à Verdun près de la gare de Sillery ou si rien ne s'y opposait à la ligne de Reims à Eprenay près de Cormontail.

Dans ce dernier cas, cette ligne aurait l'avantage de permettre en plus de commuter innumérables & de plus celle de Rethel, Ciry, St. Léonard & Cormontail.

Le maire invite le Conseil à examiner si ce tracé est bien celui qui est appelé à répondre le mieux aux intérêts de la population de Bouzy et dans l'affirmative de soumettre au conseil général de vouloir bien comprendre dans le réseau départemental des chemins de fer d'intérêt local, une ligne de Ciry à Sillery ou à Reims.

Le Conseil municipal.

Qui l'expose de M. le Maire.

Considérant qu'en raison des habitudes et des besoins des populations appelées à être desservies par la ligne dont il est question ci-dessus, il conviendrait qu'elle soit rattachée d'une façon à peu près directe aux gares de Reims et d'Eprenay avec lesquelles elle, ont des relations journalières.

Considérant que cette communication rapide est appelée à traverser des localités importantes; qu'elle aura à importer pour leurs besoins de toute nature les marchandises, denrées et matières diverses qu'elle aura sous l'obligation de se procurer journellement ailleurs.

En matière d'express, prises généralement à des distances assez longues, servent l'objet d'un timbre important et que pour ce motif, il est nécessaire que cette voie ferrée qui trace le prolongement d'une ligne d'intérêt général, soit rattachée d'une façon commode et autant que possible directe à une autre ligne de la Compagnie de l'Est qui a trouvé à proximité de la région appelée à être desservie par le chemin de fer dont on sollicite la création.

Qu'une ligne partant d'Avonay ou d'Eprenay et allant aboutir soit à Sillery, soit à Reims, & traversant dans les conditions demandées et alors dans le cas de rendre de véritables services.

Considérant que la ligne de Reims à Avonay, inscrite au programme provisoire du réseau à construire, aurait l'avantage de rattacher entre elles un certain nombre de communes de la montagne de Reims, mais ne pourrait jamais être d'aucune utilité, ni pour l'exportation de produits, ni pour l'importation des marchandises quelconques.

En conséquence qu'il y a lieu de demander au conseil général de vouloir bien faire étudier une ligne partant d'Avonay ou

d'Eprenay, en passant par Bismont, Court-sur-Marne, Bouzy, Ambouay, Cuzail, Villers-Marmery, Herry, Herry & Mailly, et allant aboutir soit à la ligne de Reims à Verdun près de la gare de Sillery, soit à la ligne de Reims à Eprenay près de Cormontail.

Que la Commune de Bouzy est le centre d'un mouvement considérable.

d'habitant qu'on peut évaluer à	6300	hommes
d'engrais	45000	litres
de bois	6500	stères
d'osier de Catmonville	3000	stères
de blé & farine	3000	litres
de paille & foin	2500	litres

Sans compter les articles d'épicerie, mercerie, rouennerie, etc. qui forment un poids important.

Et comme la commune de Bouzy est le centre d'un mouvement de voyageurs & de marchandises, il y a lieu de demander au conseil général de vouloir bien faire étudier une ligne partant d'Avonay ou

Henry Auguste Fesselle, Rouven, Schavah, Legendre, Henry & Bismont, Raffin & Bouzy.

« L'an mil huit cent quatre vingt deux, le trente décembre, le conseil municipal de la commune de Bouzy s'est réuni extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances en vertu de l'autorisation de Monsieur le Préfet en date du 21 octobre dernier.

Présents Messieurs Robert (Maire), Schadeck adjoint, Guillemette, Bouron, Vesselle, Houry, Godmé, Legendre, Remy et Barnaut, Rafflin et Huguet.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire informe le conseil qu'en vue de répondre à la circulaire de Monsieur le Préfet de la Marne du 21 octobre dernier, relative à l'établissement d'un réseau de chemin de fer d'intérêt local dans le département, les maires d'un certain nombre de communes des cantons d'Aÿ et de Verzy, dont les besoins sont à peu près analogues, ont cru devoir se réunir afin de s'entendre sur le choix d'une voie ferrée qui sera appelée à rendre à ces communes de véritables services, tant au point de vue de l'exportation de leurs produits que de l'importation des denrées de toute nature qui leur sont nécessaires et des matières ou marchandises divers qui leur sont indispensables pour l'exploitation de l'important vignoble au milieu duquel sont assises le plus grand nombre d'entre elles.

Après avoir entendu les observations qui ont été échangées tant sur l'utilité et les besoins d'un chemin de fer que sur la direction qu'il conviendrait de lui donner ;

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de demander une ligne qui serait le prolongement du chemin de fer de Romilly à Oiry et qui, en passant par ou près des communes de Mareuil, Bisseuil, Verzy, Verzenay et Mailly, irait se rattacher à la ligne de Reims à Verdun, près de la gare de Sillery, ou si rien ne s'y opposait à la ligne de Reims à Epernay, près de Cormontreuil.

Dans ce dernier cas, cette ligne aurait l'avantage de desservir en plus des communes énumérées ci-dessus, celles de Puisieux, Taissy, Saint Léonard et Cormontreuil.

Le Maire invite le conseil à examiner si ce tracé est bien celui qui est appelé à répondre le mieux aux intérêts de la population de Bouzy et dans l'affirmative de demander au conseil général de vouloir bien comprendre dans le réseau départemental des chemins de fer d'intérêt local, une ligne d'Oiry à Sillery ou à Reims.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'en raison des habitudes et des besoins des populations appelées à être desservies par la ligne dont il est question ci-dessus, il convient qu'elles soient rattachées d'une façon à peu près directe aux villes de Reims et d'Epernay avec lesquelles elles ont des relations journalières.

Considérant que cette communication rapide est appelée à traverser des localités importantes ;

Qu'elle aura à importer pour leurs besoins de toute nature les marchandises, fumiers, échalas et denrées diverses qu'elles sont dans l'obligation de se procurer journellement ailleurs.

Ces matières diverses prises généralement à des distances assez longues, seront l'objet d'un tonnage important et que pour ce motif, il est nécessaire que cette voie ferrée qui serait le prolongement d'une ligne d'intérêt général soit rattachée d'une façon commode et autant que possible directe à une autre ligne de la Compagnie de l'Est qui se trouve à proximité de la région appelée à être desservie par le chemin de fer dont on sollicite la création ;

Qu'une ligne partant d'Avenay ou d'Oiry et allant aboutir soit à Sillery, soit à Reims, se trouverait dans les conditions demandées et alors dans le cas de rendre de véritables services.

Considérant que la ligne de Muizon à Avenay, inscrite au programme provisoire du réseau à construire, aurait l'avantage de rattacher entre elles un certain nombre de communes de la Montagne de Reims, mais ne pourrait jamais être d'aucune utilité, ni pour l'exportation des produits, ni pour l'importation de marchandises quelconques ;

Que la commune de Bouzy est le centre d'un mouvement considérable d'échalas (qu'on peut évaluer à 6300 tonnes), d'engrais (qu'on peut évaluer à 45000 tonnes), de vins (qu'on peut évaluer à 6500 tonnes), d'articles de bâtiments (qu'on peut évaluer à 8000 tonnes), de blés et farines (qu'on évaluer à 3000 tonnes), de pailles et fourrages (qu'on évaluer à 2500 tonnes), sans compter les articles d'épicerie, mercerie, etc qui forment un point important.

Et donnent lieu à un certain mouvement de voyageurs.

Est d'avis qu'il y a lieu de demander au conseil général de vouloir bien faire étudier une ligne partant d'Avenay ou d'Oiry en passant par Bisseuil, Tours-sur-Marne, Bouzy, Ambonnay, Trépail, Villers-Marmery, Verzy, Verzenay, Mailly et allant aboutir, soit à la ligne de Reims à Verdun près de la gare de Sillery, soit à la ligne de Reims à Epernay, près de Cormontreuil.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus »